



Quel est notre projet associatif ?

- développe, contrôle et dirige les activités du ski et de ses activités assimilées par tous les moyens qui lui paraissent propices, avec pour objectif l'accès du plus grand nombre à la pratique, en facilitant la création d'associations sportives favorisant la pratique du ski et ses activités connexes, ces pratiques étant des moyens d'éducation, de culture et de participation à la vie sociale et citoyenne,
- contrôle et favorise l'encadrement du ski et de ses activités assimilées dans les groupements ou associations de son ressort géographique et dépendant de la Fédération Française de Ski selon les règlements en vigueur,
- organise la formation des cadres nécessaires à ses activités et à celles de ses groupements ou associations : entraîneurs, moniteurs et juges fédéraux,
- contrôle le déroulement des compétitions départementales, régionales et interrégionales

LE CLUB DES MÉCÈNES

DU COMITÉ RÉGIONAL DE SKI ALPES PROVENCE



Notre projet sportif ?

- sélectionne, dirige et entraîne ses équipes représentatives vers le haut niveau
- **Promouvoir les valeurs du sport**, du travail, du savoir-faire et de l'épanouissement personnel
- Promouvoir nos belles vallées à travers l'organisation d'évènements
- Permettre à tous nos jeunes d'acquérir une formation et un métier liés à la montagne



Pourquoi devenir mécène du COMITÉ RÉGIONAL et des athlètes du COMITÉ ?

- Pour être acteur de la réussite du Comité Régional Alpes Provence et donner la possibilité à nos athlètes de réaliser leur propre projet sportif.
- Pour être acteur du développement de nos vallées
- Pour faire vivre la passion du ski de compétition et de loisirs sous toutes ces disciplines

COMITÉ RÉGIONAL DE SKI ALPES PROVENCE

Mécénat Sportif

Rue Sénateur Bonniard

05200 EMBRUN

SIREN : 317471977 / RNA : W052000265

Vous le savez, le ski sous toutes ses formes (alpin, nordique, télémark, vitesse, freestyle, snowboard) est LE SPORT représentatif de nos territoires de montagne qu'il soit pratiqué par des montagnards ou des citadins en loisir ou en compétition. Le Comité Régional œuvre au développement du ski et au rayonnement de notre territoire. Notre réussite sera la vôtre. Alors, aidez-nous, faites un don et, ensemble, ce sera tout schuss vers la victoire!

On compte sur vous.



Comment soutenir nos sportifs ?

En rejoignant le Club des Mécènes du Comité Régional Alpes Provence

- par courrier (en remplissant le coupon ci-joint)
- via le site du comité Régional

Eligibilité au mécénat sportif du Comité Régional Alpes Provence Ski : Décision de rescrit du 16/03/2014 de la Direction Départementale des Finances Publiques

Je suis un particulier : Conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts, mon don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu fiscal est établi par l'association et vous sera adressé dès réception du règlement.

Je déclare sur ma déclaration de revenu le don en case 7UF et je conserve le reçu pendant 3 ans.

Ex : Un don de 500 euros ne vous coûtera que 170 euros

Je suis une société soumise à l'impôt sur les sociétés : Conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, mon don ouvre droit à réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant des versements et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxe réalisé par la société.

Un reçu fiscal est établi par l'association et vous sera adressé dès réception du règlement

Je déclare mon don sur ma déclaration d'impôt sur les sociétés et conserve le reçu à l'appui de ma comptabilité

Ex : Un don de 500 euros ne vous coûtera que 200 euros

Je suis une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu :

Si vous exercez une activité indépendante, vous pouvez choisir entre la réduction d'impôt pour dons, ouverte à tous, et la réduction d'impôt spécifique prévue dans le cadre du mécénat d'entreprise.



Coupon de soutien

À l'association «Comité Régional de Ski Alpes Provence» éligible au MECENAT SPORTIF

À compléter et renvoyer à **Comité Régional Alpes Provence SKI, Rue Sénateur Bonniard 05200 EMBRUN**

- 10 euros 50 euros 100 euros 500 euros 1000 euros
- Autre montant

Information sur les réductions d'impôts :

Un don de 100€ pour un particulier ne vous coûte que 34 euros.

Un don de 500€ pour une société ne vous coûte que 200 euros.

SOCIETE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

MAIL:

- Je joins un chèque à l'ordre de Comité Régional Alpes Provence
- Je fais un don sur le site du Comité Régional

Votre reçu fiscal vous sera transmis à réception de votre paiement.

le don doit procéder d'une *intention libérale, doit être réalisé à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte*

MERCI et à bientôt sur les pistes.